

La libéralisation commerciale favorise-t-elle l'émergence ? Une illustration à partir de l'accord de libre-échange entre le Maroc et les États-Unis ¹

Lahsen Abdelmalki (*)
Mustapha Sadni Jallab (**)
René Sandretto (*)

(*) GATE-CNRS Université de Lyon
(**) Nations Unies, Commission Economique pour l'Afrique
Centre Africain des Politiques Commerciales

Résumé :

L'accord signé entre le Maroc et les États-Unis le 15 juin 2004 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006 prévoit plusieurs modalités différentes de démantèlement des droits de douanes selon les secteurs concernés. Notre étude vise à évaluer les conséquences de cet accord tant sur le plan du bien-être que sur la croissance et l'évolution de la balance commerciale sectorielle des deux pays et, plus généralement sur la contribution –éventuelle – de cet accord à l'émergence de l'économie marocaine. À cet effet, nous utilisons un modèle d'équilibre partiel (le modèle WITS/SMART développé conjointement par la Banque mondiale et la CNUCED) afin de repérer les activités et les questions « sensibles ». Ce repérage est rendu possible grâce à un niveau très fin de désagrégation (niveau de spécification à 6 chiffres). Nous utilisons également un modèle d'équilibre général calculable (GTAP) destiné à évaluer de manière plus rigoureuse les effets allocatifs inter- et intra-sectoriels, les effets de création et de détournement de trafic ainsi que les impacts en terme de bien-être. Nos simulations montrent le rôle décisif joué par les modalités de libéralisation commerciale. Plus précisément, nos résultats démontrent l'intérêt d'un accord graduel et asymétrique. En outre, l'accord de libre-échange (ALE) entre les États-Unis et le Maroc aura un impact significatif non seulement sur le commerce entre ces deux pays, mais également sur leurs relations commerciales avec d'autres pays. Le plus important détournement de commerce affectera l'Union européenne et particulièrement la France et l'Espagne, qui sont les deux principaux partenaires commerciaux du Maroc. Les effets de détournement affecteront également certains pays d'Afrique du Nord. En somme, l'accord pourrait permettre au Maroc de diversifier ses marchés et de diluer sa dépendance commerciale par rapport à ses partenaires traditionnels.

Abstract:

The agreement signed between Morocco and the United States on June 15, 2004 and put into operation the 1st of January 2006 foresees different modalities in dismantling tariffs across sectors. Our study aims at assessing the likely consequences of this agreement on the welfare, the rate of growth and the sectoral trade balance of the two countries and more generally speaking to the potential contribution of this agreement to the emergence of the Moroccan economy. To this end, we use a partial equilibrium model (WITS/SMART model developed jointly by the World Bank and UNCTAD), in order to reveal some key products/activities which can be identified as "sensitive". This is possible because the WITS-SMART model is product-specific and allows us to analysis impacts at very fine levels of detail such as the tariff line level (6-digit level). We also use a computable general equilibrium model (GTAP model) so as to address more precisely producer impacts and intersectoral and interregional linkage effects.

More precisely, our findings justify the interest of a gradual and asymmetrical agreement. In addition, the free trade agreement (FTA) between the US and Morocco will have a significant impact not only on trade between the two countries, but also on their trading relationships with other countries. The most important trade diversion will affect the EU and particularly France and Spain, which are Morocco's largest trading partner. It will also adversely affect some other North African countries. The FTA will thus offer the opportunity to Morocco to diversify its markets and its capabilities, which are currently focused on a few number of European partners.

JEL CLASSIFICATION:

F13 - F17 - C68

Mots clefs : Politique commerciale, libéralisation, accord de libre-échange, simulation, modèle EGC, Maroc, États-Unis

Key words: Trade Policy, Liberalization, Free trade Agreement, Simulation, CGE Model, Morocco, and United-States

¹ Cet article doit être attribué à ces auteurs. Il n'est pas destiné à représenter la position ou les opinions des Nations Unies ou de ces membres, ni une position officielle d'un quelconque membre du personnel des Nations Unies.

Nous remercions les participants à la neuvième conférence annuelle de GTAP et Laureline Pla

Lahsen Abdelmalki : lahsen.abdelmalki@univ-lyon2.fr

Mustapha Sadni Jallab : msadnijallab@gmail.com

René Sandretto : rene.sandretto@univ-lyon2.fr

1. Introduction

L'accord de libre-échange (ALE) entre le Maroc et les États-Unis (EU), signé le 15 juin 2004 et entré en vigueur le 1er janvier 2006 est particulièrement ambitieux, puisqu'il couvre tous les secteurs commerciaux des deux pays : produits industriels, produits agricoles, services, marchés publics. L'accord intègre aussi les aspects liés à la protection de la propriété intellectuelle, à l'environnement, au travail, à la gouvernance, etc. Depuis le début des négociations en 2003, l'accord suscite à la fois espoirs et appréhensions.

Espoirs tout d'abord que l'accès libre à l'un des plus grands marchés au monde favorise le développement du pays. Espoir aussi que l'accord fournisse une impulsion pour relancer les réformes sociales, institutionnelles, administratives, réglementaires, permettant d'assurer l'indispensable « mise à niveau » et de favoriser l'émergence économique du royaume chérifien en contribuant à enclencher une dynamique permanente de renforcement de la compétitivité, de promotion des investissements et de modernisation. Les changements structurels que l'agriculture marocaine devrait subir du fait du choc de l'ouverture pourraient conduire le pays à tirer meilleur profit de ses avantages comparatifs.

À l'inverse, la crainte est souvent affirmée que le Maroc ne soit pas vraiment en mesure de tirer parti des opportunités que lui ouvre cet accord, en raison d'une connaissance trop imparfaite du marché américain et des obstacles autres que tarifaires à sa pénétration en particulier aux respects des normes sanitaires et phytosanitaires. L'essentiel des appréhensions porte, logiquement sur l'agriculture. L'inquiétude la plus fréquemment exprimée est que le choc de l'ouverture ne crée des effets destructeurs en déstabilisant brutalement le monde rural et en fragilisant le tissu social rural (destructions d'emplois, appauvrissement de la population rurale, remise en cause des pratiques agropastorales, accroissement de la dépendance alimentaire du pays, pression accrue sur les ressources naturelles, exode rural, etc.).

Il ne fait guère de doute que lorsque cet accord sera pleinement entré en application, il soumettra l'économie marocaine à une concurrence accrue au niveau des prix et de la qualité pour un certain nombre de produits. Cette pression concurrentielle devrait provoquer toutes choses égales par ailleurs à une augmentation de la compétitivité des firmes marocaines. Dans de telles circonstances, il est fort probable que la décision d'autoriser l'accès des exportations américaines en franchise de droits de douane au marché marocain se traduira par un détournement substantiel du commerce à la Viner. Même si cet accord permet aux consommateurs marocains de profiter de prix plus faibles, ces gains risquent d'être plus que compensés par les pertes des producteurs dans plusieurs activités, par la perte de revenus tarifaires pour l'État, ainsi que par l'achat de biens en provenance des États-Unis plutôt que de sources plus efficaces. Il pourrait en résulter une perte sèche pour l'économie dans son ensemble. De plus, il est probable que le Maroc subira une détérioration de ses termes de l'échange dans la mesure où les réductions tarifaires que doit consentir le Maroc sont sensiblement plus importantes que celles des États-Unis, du fait de la disparité des leurs niveaux initiaux de protection effective.

Compte tenu de l'importance de ces enjeux et de l'intensité des débats politiques suscités par la mise en place de l'accord, il est étonnant que l'évaluation de ses effets attendus n'ait guère retenu l'attention jusqu'ici.

L'objectif de notre article est précisément de tenter d'en faire une évaluation aussi systématique que possible.

Dans les pages qui suivent, nous attacherons une attention toute particulière aux questions suivantes :

- Quels sont les gains ou les pertes générés par la libéralisation du commerce bilatéral entre le Maroc et les États-Unis pour le Maroc sur base des impacts sur le PIB, le commerce et d'autres agrégats macroéconomiques ?
- Quels seront les secteurs gagnants et les secteurs perdants à cet accord dans chacun des deux pays ?
- Quelles sont les implications de l'ALE en termes de bien-être pour le Maroc ?
- Quels seront les effets de l'accord pour les pays tiers (effets de création ou de détournement de commerce) ?
- Quelles seront les implications fiscales de l'ALE ?

Dans le prolongement des questions ci-dessus, notre étude tentera également de quantifier l'impact de l'ALE États-Unis-Maroc sur le revenu direct. En effet, la quantification de l'expansion du commerce apportera une base pour estimer les impacts sur le revenu des détournements de commerce en faveur des producteurs et fournisseurs américains. Plus généralement, nos simulations des effets de l'accord s'efforcent également de répondre à la question de savoir si cet accord est susceptible de contribuer à accélérer la croissance économique du Maroc et à favoriser le développement de ses activités manufacturières, d'accroître le degré de diversification industrielle et, le cas échéant, de préciser à quelles conditions ces effets pro-émergence peuvent être attendus ?

Notre article est structuré comme suit : une brève revue de la littérature portant sur l'ALE États-Unis-Maroc permettra de mieux situer l'apport de notre étude (section 2). La section 3 met en lumière les relations commerciales du Maroc avec les États-Unis en les comparant à celles que le Maroc entretient avec l'Union Européenne (UE). Les sections 4 et 5 présentent la méthodologie et les modèles utilisés (modèles WITS-SMART et GTAP 6), ainsi que les différents scénarios de libéralisation que nous prenons en compte. La section 6 présente les principaux résultats obtenus à partir des simulations. Enfin, la section 7 conclut l'article.

2. Une revue de la brève littérature sur l'accord Maroc-États-Unis

Il existe actuellement une littérature relativement substantielle sur l'accord euro-méditerranéen d'association entre le Maroc et l'Union européenne qui institue un régime de libre-échange entre les deux partenaires d'ici 2012. En particulier, l'étude réalisée par Aziz Elbehri et Thomas Hertel (2006) est du plus haut intérêt, pour ce qui nous concerne, puisqu'elle développe une démarche similaire à celle adoptée dans notre contribution, avec le même modèle d'équilibre général calculable (GTAP). En revanche, pratiquement aucune attention n'a été accordée à ce jour à l'évaluation de l'accord de libre-échange, certes plus récent, entre le Maroc et les États-Unis. À notre connaissance, antérieurement à notre recherche, il n'existe que deux études significatives sur cette question dont l'intérêt et la portée respectives sont différentes.

L'étude réalisée par Ahmed Galal et Robert Z. Lawrence (2003) est intéressante dans la mesure où elle synthétise les déterminants économiques et politiques de des deux accords de libre-échange que les États-Unis ont conclus respectivement avec l'Égypte et avec le Maroc. En ce qui concerne l'accord avec le Maroc, les auteurs montrent clairement le lien entre la libéralisation du commerce et d'investissements et les grandes réformes engagées par le Royaume tant dans le domaine économique que politique (démocratisation). Galal et Lawrence expliquent clairement pourquoi le Maroc constituait à la veille de la négociation de l'accord un partenaire potentiel des

États-Unis sur la rive Sud de la Méditerranée et un élément clef dans le projet d'établissement d'une « zone de libre-échange États-Unis/Moyen-Orient en une décennie » lancé le 9 mai 2003 par Georges W. Bush lors d'un discours prononcé à l'Université de Caroline du Sud. En ce qui concerne les impacts économiques de l'accord Ahmed Galal et Robert Z. Lawrence évoquent la possibilité d'un « détournement de commerce substantiel », mais sans donner cependant d'évaluation numérique. Les auteurs ne procèdent à aucune évaluation personnelle, mais s'appuient sur celle réalisée par John Gilbert (2003)².

Cette seconde étude est plus proche de nos préoccupations, puisqu'elle utilise la même méthodologie. En utilisant le modèle d'équilibre général calculable GTAP, Gilbert évalue les effets produits par les accords de libre-échange conclus ou en cours de négociation (à l'époque) par les États-Unis avec 14 pays partenaires – dont le Maroc. Les effets de chaque accord sont évalués tout d'abord indépendamment les uns des autres, puis simultanément.

En ce qui concerne l'accord avec le Maroc, les principaux impacts spécifiques de l'ALE avec les États-Unis sont résumés dans le tableau 1.

Tableau 1. Principaux impacts produits par l'ALE États-Unis-Maroc, considéré isolément
(en % et en équivalent millions de dollars de 1997)

	Impact sur les États-Unis	Impacts sur le Maroc
Total importations (%)	0	3,8
Dont :		
- En provenance du partenaire	18,2	92,8
- En provenance du reste du monde	0	-5,1
Total exportations (%)	0	4,2
Dont :		
- Vers le partenaire	88,3	18
- Vers le reste du monde	-0,1	2,9
Recettes douanières totales (millions \$ 1997)	-10,9	-292,3
Dont :		
- En provenance du partenaire	-15,2	-115,3
- En provenance du reste du monde	4,3	-177,0
Impact sur le bien-être		
- En % du PIB	0	-0,26
- En millions de \$ 1997	178,2	-92,6
Dont :		
- Effet d'efficacité allocative	10,5	-24,7
- Effet de termes de l'échange	167,8	-67,9

Source : De Rosa D., Gilbert J. (2004).

Ces résultats concordent assez bien avec les nôtres, malgré la différence des bases de données (version 6 du modèle GTAP dans notre étude, version 5 dans celle de Gilbert).

En effet, sous un scénario identique : celui d'une libéralisation '*clean*' (tous les droits de douane applicable au pays partenaire sont ramenés immédiatement à zéro, les droits appliqués aux autres pays restant inchangés), nous obtenons également une perte de bien-être pour le Maroc, plus importante cependant que celle évaluée par Gilbert (-0,8 % contre -0,3 %).

De même, les pertes de revenus tarifaires collectés par le Maroc sur les produits américains sont évaluées par Gilbert à 115,3 millions de dollars de 1997 contre 147.21 millions de dollars actuels avec nos résultats. L'impact sur les exportations marocaines à destination des États-Unis est aussi du même ordre de grandeur (22,5 % dans notre étude, 18 % dans l'étude de Gilbert).

Cette similitude de résultats n'a rien de surprenant, puisque notre approche, comme celle de Gilbert, est basée sur le modèle GTAP.

² Référencé dans la bibliographie comme De Rosa D., Gilbert J. (2004).

À notre connaissance, le travail effectué par Gilbert, à une époque où les négociations de l'accord ne faisaient que commencer, est la seule tentative d'évaluation existante. Elle reste cependant très incomplète. Sa portée est limitée à trois points de vue.

1. Son principal défaut est d'être trop globale. En particulier, elle ne nous livre aucune information sur la décomposition sectorielle des impacts, alors que ceux-ci sont, à l'évidence, déterminants. Quels seront les secteurs gagnants ? Lesquels perdront ? Répondre à ces questions est assurément plus instructif que le chiffrage des impacts globaux.

2. En second lieu, les simulations de Gilbert ne prennent en compte qu'un seul scénario, celui de la libéralisation symétrique et intégrale. Or, l'accord effectivement signé et mis en application s'écarte notablement de ce scénario.

En effet, l'accord entre le Maroc et les États-Unis prévoit plusieurs modalités pour le démantèlement des droits de douane. L'impact du démantèlement tarifaire sera examiné pour les secteurs des céréales essentielles, des viandes rouges et des légumes. Pour ces secteurs, une période de transition est nécessaire à leur survie. En effet, le secteur agricole américain est l'un des plus efficaces au monde, particulièrement pour les céréales³. Le secteur agricole était le principal obstacle à la finalisation de l'ALE. En effet, l'économie marocaine est principalement basée sur l'agriculture. La moitié de la population active est employée dans le secteur primaire, alors que 70% des agriculteurs cultivent les céréales majoritairement dans de petites fermes (73,6% de ces fermes font de moins de 5 hectares pour une moyenne de 1,64 ha). Les produits agricoles américains pourraient être une menace extrêmement sérieuse pour l'agriculture marocaine, étant donné qu'un grand nombre de produits américains seront produits pour un coût plus faible et seront probablement considérés comme étant de meilleure qualité que les produits marocains, principalement du fait d'un plus grand niveau de standardisation ainsi que des aspects technologiques de la production, y compris les produits OGM, bien que ces derniers risquent de ne pas correspondre au goût de tous les consommateurs marocains.

Pour ces raisons, lors des négociations, la partie marocaine a recommandé de réserver les céréales comme un cas spécifique avant la libéralisation totale. Cependant, la position de la délégation américaine était que qu'un ALE devait inclure les produits agricoles. L'accord final stipule une libéralisation graduelle sur certaines lignes tarifaires pour les produits agricoles très sensibles (cf. *infra*).

3. Enfin, nous ne savons rien des effets redistributifs intra-nationaux : quels effets pour les consommateurs et pour les entreprises, pour les travailleurs ?

L'objectif de notre article est de tenter de clarifier ces zones que l'étude de Gilbert a laissées dans l'ombre.

À cet égard, les simulations que nous avons réalisées tendent à montrer que « le diable se situe dans les détails ». Produit par produit, secteur par secteur, les modalités de libéralisation et, en particulier, leur ampleur et leur rythme, ainsi que le caractère symétrique ou non des concessions conditionnent notablement l'impact prévisible tant pour les États-Unis que pour le Maroc.

³ En 2005, les États-Unis étaient le premier exportateur de céréales avec un volume d'exportations total de 82,2 millions de tonnes (sur un total mondial de 279,6 tonnes, et largement l'Union européenne qui est le deuxième plus grand exportateur). Les États-Unis ont réalisé 25,2% des exportations mondiales de blé et 59,3% des exportations mondiales de maïs.

3. Performances commerciales de l'économie marocaine

Les principales importations et exportations du Maroc concernent le secteur manufacturier (62,7 % des importations et 65,9 % des exportations en 2006). Les équipements de transport et de machines, le textile et les produits chimiques constituent les principales importations (46,8 % du total des importations en 2006). Les importations de textile sont principalement réalisées au travers de contrats de sous-traitance, particulièrement avec des partenaires de l'Union européenne. Les produits alimentaires ainsi que les produits en provenance des industries minières et d'extraction représentent les biens primaires importés (37 % du total en 2006). Les variations qu'ont connues les importations de pétrole reflètent les évolutions des cours globaux de ce bien.

Tableau 2. Structure par produits des importations et des exportations du Maroc en 2006
(en milliards de dollars et %)

Types de produits	Importations	%	Exportations	%
Produits agricoles	2,833	12,2	2,629	21,0
Pétrole et produits miniers	5,847	25,1	1,637	13,1
Produits manufacturés	14,594	62,7	8,244	65,9
Totaux	23,274	100	12,510	100
Principaux produits manufacturés (% du total des importations ou exportations)	Importations	%	Exportations	%
- Fer et acier	1,205	5,2	0,188	1,5
- Produits chimiques	2,261	9,7	1,674	13,4
- Machinerie et équipements de transport	6,443	27,7	2,154	17,2
- Textiles	1,915	8,2	0,242	1,9
- Vêtements	0,274	1,2	3,238	25,9

Source : Données OMC, 2007

L'Union européenne est le principal partenaire commercial du Maroc, à la fois pour les exportations et les importations (cf. Tableau 3). Au sein de l'UE, les principaux partenaires du Maroc sont la France avec laquelle le Maroc réalise 21 % de son commerce extérieur total. Puis, viennent l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Italie, et l'Allemagne. Hors de l'UE, le Maroc importe en provenance de Chine (7,3 %), d'Arabie Saoudite (6,5 %). Les volumes d'importations et d'exportations avec les autres régions sont négligeables.

Tableau 3. Commerce extérieur du Maroc avec l'Union européenne en 2007 (en milliards d'euros et en %)

Années	Importations	Variations annuelles (%)	Part de l'UE dans les importations totales	Exportations	Variations annuelles (%)	Part de l'UE dans les exportations totales	Solde	Commerce total Export + import
2003	7,314		58,66	5,770		74,52	-1,544	13,085
2004	7,830	7,1	54,98	5,758	-0,2	72,38	-2,072	13,588
2005	8,300	6,0	50,96	5,901	2,5	69,00	-2,399	14,200
2006	11,452	38,0	57,61	6,543	10,9	62,36	-4,910	17,995
2007	13,544	18,3	58,44	7,143	9,2	62,07	-6,402	20,687
Croissance annuelle moyenne		16,7			5,5			12,1

Source : Source : IMF (Direction of Trade Statistics), 2008

Au niveau sectoriel, le commerce entre le Maroc et l'Union européenne porte principalement, au niveau des exportations, sur le textile et l'habillement, les produits alimentaires (les produits poissonniers, les fruits – particulièrement les tomates et les agrumes), les fleurs et les produits manufacturiers. Les principales importations en provenance de l'Europe sont des tissus, différents types de machines et d'équipements, des produits chimiques, des plastiques et du blé. Les produits industriels entrent déjà dans l'Union européenne en franchise de droits. L'accord Union européenne-Maroc sur les produits poissonniers signé en 1995 est arrivé à terme en 1999. Le conseil des ministres de l'Union européenne a donné mandat à la Commission pour négocier un accord de partenariat sur les industries poissonnières au début de 2005. Sur la base de ce mandat, un nouvel accord a été conclu et ratifié par les deux parties. Cet accord offre l'accès aux bateaux européens aux eaux marocaines et le soutien de l'Union européenne à la modernisation du secteur poissonnier.

Tableau 4. Composition sectorielle du commerce extérieur du Maroc avec l'Union européenne en 2007
(en milliards d'euros et en %)

Exportations du Maroc vers l'UE							
SITC Rev.3	2003	%	2005	%	2007	%	PartimpUE*
Produits primaires	1,919	30,1	2,402	26,4	2,482	31,6	0,48
Dont :							
Produits agricoles	1,467	23,0	1,691	18,6	1,739	22,2	1,85
Énergie	0,096	1,5	0,255	2,8	0,097	1,2	0,03
Produits manufacturés	4,331	68,0	6,594	72,4	4,527	57,7	0,65
Dont :							
Machines	0,916	14,4	1,005	11,0	0,810	10,3	0,45
Équipement de transport	0,079	1,2	2,395	26,3	0,126	1,6	0,14
Dont :							
Production Automobile	0,037	0,6	0,038	0,4	0,071	0,9	0,15
Chimie	0,245	3,8	0,289	3,2	0,424	5,4	0,37
Textile et vêtements	2,624	41,2	2,398	26,3	2,650	33,8	3,35
TOTAL	6,368	100,0	9,104	100,0	7,847	100,0	0,55
Importations marocaines en provenance de l'UE							
SITC Rev.3	2003	%	2005	%	2007	%	PartexpUE**
Produits primaires	1,299	15,9	1,828	15,4	2,777	22,6	1,61
Dont :							
Prod agricoles	0,651	8,0	0,782	6,6	1,155	9,4	1,59
Energie	0,451	5,5	0,725	6,1	1,096	8,9	1,75
Produits manufacturés	6,759	82,6	9,895	83,6	8,143	66,2	0,92
Dont :							
Machines	2,167	26,5	2,538	21,4	2,408	19,6	0,91
Équipement de transport	0,774	9,5	3,366	28,4	1,313	10,7	0,79
Dont :							
Product. Automobile	0,481	5,9	0,593	5,0	0,779	6,3	0,75
Chimie	0,807	9,9	0,956	8,1	1,125	9,1	0,60
Textile et vêtements	1,645	20,1	1,471	12,4	1,425	11,6	4,23
TOTAL	8,182	100,0	11,838	100,0	12,308	100,0	0,99

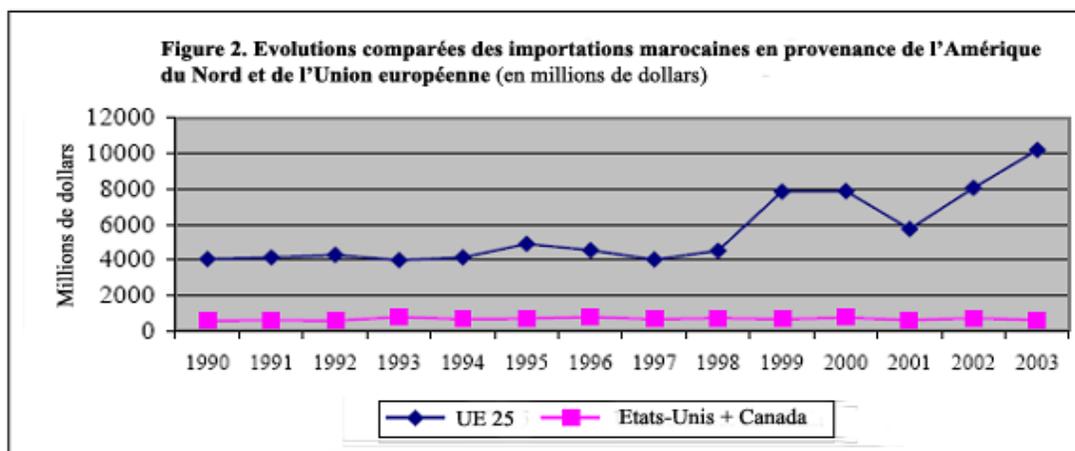
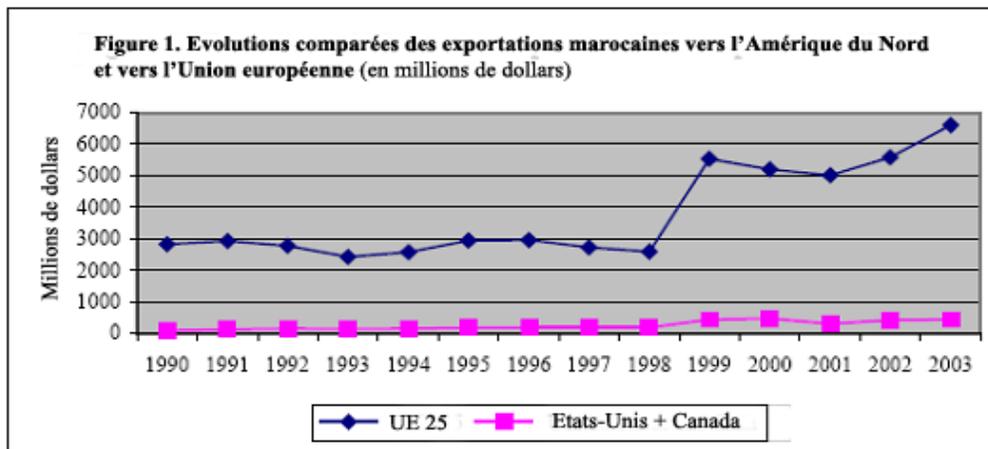
EU à 27

* PartimpUE = part dans les importations totales de l'UE

**PartexpUE = part dans les exportations totales de l'UE

Source : EUROSTAT, Comext, Statistical regime. DG TRADE 10 septembre 2008

Le commerce entre l'Union européenne et le Maroc a fleuri au cours de la dernière décennie. En 2007, plus de 60 % des exportations marocaines étaient destinées à l'UE, tandis que 58 % des importations marocaines provenaient de l'UE. Le commerce total a atteint près de 21 milliards d'euros en 2007. Le solde de balance commerciale bilatérale est structurellement favorable à l'Union européenne (Tableau 3).



Source: UNCTAD (2005).

Comparativement, le commerce entre le Maroc et les États-Unis est beaucoup plus modeste. En 2006, le Maroc était le 89^e partenaire des États Unis pour les échanges de marchandises. Au total, le commerce Maroc États-Unis (dans les deux sens) totalisait 1.4 milliards de Dollars américains en 2006 (cf. tableau 5).

Tableau 5. Le commerce entre les États-Unis et le Maroc
(en milliards d'euros et en %)

Années	1985	1990	1994	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Exportations du Maroc	39	109	192	343	386	441	435	392	385	515	443	521
Importations du Maroc	279	495	409	561	566	523	282	565	468	524	528	875
Balance commerciale	-240	-386	-217	-218	-180	-82	152	-173	-83	-9	-85	-354

Source : Chambre de commerce américaine au Maroc

En 2006, les principales exportations américaines à destination du Maroc étaient composées d'avions (250 millions de \$), de céréales (163 millions de \$), de machines (76 millions de \$), de graines, semences et fruits divers, principalement les graines de soja (pour un total de 73 millions de \$), matériel électrique (49 millions de \$) et le plastique (46 millions de \$).

Les principales importations américaines étaient constituées de matériel électrique (122 millions de \$), sel, soufre, phosphates (104 millions de \$), habillement tissé (63 millions de \$), conserves, notamment d'olives (31 millions de \$).

Comme c'est le cas avec l'UE, le commerce du Maroc avec les États-Unis est structurellement déficitaire.

Dans cet article, nous tentons de simuler les conséquences du processus de libéralisation commerciale entre les deux pays avec une analyse en équilibre partiel que nous présentons d'abord. Ensuite nos résultats sont étendus à l'aide d'un modèle d'analyse en équilibre général calculable (EGC). En effet, le mérite d'un modèle en équilibre partiel est d'apporter une première esquisse des impacts prévus, en révélant à un niveau extrêmement désagrégé de produits pour lesquels les conséquences de l'ALE seront probablement les plus importantes. Par conséquent, cette analyse a l'avantage de révéler les produits et les questions qui devraient être considérés comme les plus sensibles en termes d'impacts sur les gains des consommateurs, les revenus tarifaires et l'évolution des exportations. Logiquement, nous pouvons espérer trouver au sein de ces produits « sensibles ou vulnérables » ceux pour lesquels une attention particulière a été accordée lors des négociations de l'accord étant donné les importants enjeux qu'ils représentent pour l'un ou l'autre des pays. Cette approche permet (éventuellement) de présenter certains produits qui pourraient subir des impacts importants dans le futur, en dépit du fait qu'ils n'ont pas reçu une attention particulière durant la négociation (les dossiers « potentiellement sensibles » dans l'avenir). Cependant, ces avantages d'une approche en équilibre partiel se paient au prix de l'impossibilité d'appréhender les effets intersectoriels et interrégionaux. Évidemment, ces deux limites sont particulièrement fortes pour notre sujet. Elles rendent impossible une appréciation claire de l'impact sur le bien-être de l'accord et une estimation précise de ces conséquences globales pour chacun des deux pays, tel que l'évaluation de l'impact de l'accord sur la croissance. Pour palier ces limites, nous complétons cette approche avec une analyse en équilibre général calculable. Pour chacune de ces deux approches, nous présentons dans un premier temps la méthodologie et les principales hypothèses que nous avons émises (section 4 et 5), puis les principaux résultats et les enseignements tirés (section 6).

4. Le cadre de modélisation en équilibre partiel – le modèle WITS/SMART

Cette section décrit la méthodologie d'équilibre partiel qui a été utilisée pour cette étude, basée sur le modèle WITS/SMART développé conjointement par la Banque mondiale et la CNUCED. Dans cette section, nous décrivons d'abord la méthodologie SMART, et nous présentons ensuite le scénario de simulation que nous avons adopté.

4.1. Le modèle WITS/SMART

Pour les besoins de cette étude, nous proposons d'appliquer le modèle WITS/SMART dans un cadre d'équilibre partiel. WITS réunit plusieurs bases de données qui vont du commerce bilatéral, des flux de commerce de marchandises ainsi que différents types et niveaux de protection. WITS intègre également des outils analytiques qui soutiennent l'analyse de la simulation. Le modèle de simulation SMART est l'un des outils analytiques utilisés dans WITS pour réaliser les simulations. SMART contient des modules analytiques intégrés qui supportent l'analyse des politiques commerciales, couvrant les effets des réductions tarifaires multilatérales, la libéralisation commerciale préférentielle et les changements tarifaires ad hoc. La théorie sous-

jacente derrière cet outil analytique est le cadre d'équilibre partiel standard qui considère que les effets dynamiques sont constants. De même que tout modèle en équilibre partiel, ces fortes hypothèses permettent seulement l'analyse de la politique commerciale d'un pays à un moment donné. Malgré cette faiblesse, WITS/SMART peut aider à estimer la création et le détournement de commerce ainsi que les effets sur le revenu et le bien-être.

4.2. Scénarios simulés

Dans l'approche en équilibre partiel, nous considérons seulement un scénario. Ce scénario étudie seulement le principe de réciprocité. Du fait de la faiblesse qui a déjà été soulignée, particulièrement l'hypothèse *ceteris paribus* dans le cadre de laquelle le modèle opère, seule la libéralisation unilatérale est possible. Les résultats discutés ici sont les impacts probables d'une annulation des droits de douane qu'impose le Maroc aux biens américains. Un avantage particulier du modèle WITS/SMART est qu'il a permis de mener l'analyse à un niveau de spécification à 6 chiffres. Le commerce créé par le scénario de réciprocité totale dépend des trois éléments clefs suivants tels que discuté dans la méthodologie analytique : le niveau initial de commerce (importations en provenance des États-Unis), le niveau de protection initiale et l'élasticité prix de la demande d'importation. Plus le niveau initial de protection est élevé, plus le changement produit par la réciprocité totale sera important. Le mécanisme de transmission pour les effets de commerce est simple : l'élimination des tarifs existants sur les importations en provenance des États-Unis réduit les prix auxquels font face les consommateurs marocains relativement aux substituts domestiques, tandis que la faculté de réponse de la demande aux modifications de prix influence les montants de commerce créés ou détournés. La substituabilité des biens américains aux biens produits domestiquement est implicitement supposée. L'hypothèse Harmington au niveau HS-6 est que les biens importés des différents pays sont parfaitement substituables. On suppose également que la réponse de l'offre à la baisse du prix permettra aux producteurs et aux exportateurs américains de répondre à toute demande émergeant des produits importateurs du fait de la réduction du prix. Ainsi, l'offre d'exportation est parfaitement élastique, ce qui signifie que les offres mondiales de chaque variété de biens par origine sont données.

5. Méthodologie analytique de l'équilibre général

Par définition, dans un modèle d'équilibre partiel, les implications inter-sectorielles d'un changement de politique commerciale ne sont pas prises en compte. De même, les implications inter-régionales sont également ignorées dans un cadre d'équilibre partiel. Pour cette raison, l'analyse de politique commerciale est plus robuste lorsqu'elle est menée dans le cadre d'un modèle d'équilibre général. Cela peut être considéré comme la meilleure option étant donné que les modèles en équilibre général ne mesurent pas seulement la première série d'effets d'un changement simulé (comme c'est le cas dans le cadre d'une approche en équilibre partiel), mais également la deuxième série d'effets qui inclue les effets inter-sectoriels et les ajustements macroéconomiques.

Cette section discute en détail la méthodologie appliquée pour l'analyse empirique. La discussion commence par souligner le cadre de modélisation et de données de GTAP.

5.1. Intérêt d'une méthodologie en équilibre général

L'analyse de politique commerciale implique l'examen des implications des instruments de politique commerciale sur la structure de production des économies aux niveaux national et global. Les instruments de politique commerciale, tels que les droits de douane et les quotas, génèrent des effets directs et indirects sur les prix relatifs des marchandises produites dans un pays donné. Tandis que la combinaison de biens et de services produits change, la demande des facteurs de production change également. Par conséquent, il est difficile de concevoir une situation dans une économie pour laquelle le changement de politique commerciale affecte uniquement un secteur. Du fait de l'intégration en amont et en aval et de sa portée relative dans une économie particulière, le résultat est toujours un résultat pour lequel la combinaison relative des productions sectorielles évolue. Par extension, cela affecte la combinaison relative des différents facteurs de production dans les différents secteurs.

Les effets au niveau national sur la combinaison de la production et de la demande pour les facteurs de production peuvent dans le contexte du commerce international s'étendre à l'économie mondiale. Les changements dans les prix relatifs des produits et des facteurs de production résultant d'un changement de politique commerciale dans un pays donné sont transmis par les industries et les marchés d'inputs d'autres économies avec lesquelles le pays commerce. Par conséquent, pour rendre l'analyse de politique commerciale pertinente et pour produire des résultats robustes, les interactions qui prédominent au sein des différents secteurs comme résultantes d'un changement dans les instruments de politique commerciale dans un groupe de pays donné doivent être prises en compte. La méthodologie de l'équilibre général fournit un cadre analytique qui permet d'intégrer les changements inter- et intra-sectoriels pour une combinaison de production, et par extension de tenir compte de la demande pour les différents facteurs de production.

Kehoe T. and Kehoe P. (1994) résumant bien l'essence des modèles d'équilibre général. Les modèles d'équilibre général sont une abstraction qui est suffisamment complexe pour capturer les principales caractéristiques de l'économie, suffisamment simple pour les rendre estimables. Ces modèles sont populaires par rapport aux équilibres généraux parce qu'ils soulignent les interactions entre les différents secteurs. Cependant, ils ne sont pas parfaits, particulièrement les modèles statiques, étant donné qu'ils ne permettent pas de tenir compte des effets dynamiques qui accompagnent les changements qui ont lieu dans une économie donnée comme un résultat de changement de politique. Le modèle GTAP entre dans cette catégorie de modèles en équilibre général. GTAP est un modèle EGC multi-régions élaboré pour l'analyse comparative statique des questions de politiques commerciales (Adams et al. 1997)⁴.

5.2. La base de données GTAP et l'étude agrégée

5.2.1 Description des données

Le modèle GTAP est utilisé avec la base de données GTAP qui, de même que le modèle, capture des pays individuels et composites. Dans cette exposition la version 6 du modèle est utilisée. L'année de base pour cette version est 2001 et reconnaît 87 régions de même que 57 secteurs et 5 facteurs de production. Ainsi, pour chacune des régions individuelles et composites, les données de 57 secteurs sont capturées dans la base de données GTAP globale. Tel qu'indiqué

⁴ Le lecteur intéressé peut trouver les informations pertinentes à propos de ce modèle à la fois sur sa structure et ses implications éventuelles dans un ouvrage remarquable publié par Thomas W. HERTEL (1997), *Global Trade Analysis. Modelling and Applications*. Cambridge University Press.

précédemment, tous les pays ne sont pas capturés individuellement dans le GTAP. Cependant, chaque pays est indirectement inclus dans la base de données comme partie du reste du monde. Par conséquent, la cohérence macroéconomique globale est conservée. Pour les besoins de cette étude, le Maroc et les États-Unis seront présentés séparément.

5.2.2. Agrégations géographiques et sectorielles

Pour la présente étude, 87 régions ont été agrégées en 5 sous-régions, et 57 secteurs ont été identifiés. Une description complète des agrégations sectorielles et géographiques est proposée dans Sadni Jallab et ali (2007).

5.2.3. Scénarios testés dans le modèle EGC

Afin d'évaluer l'effet global de l'ALE sur l'économie marocaine, nous testons trois scénarios :

- Scénario 1 : *Libéralisation fortement asymétrique*. Tous les droits de douane et quotas imposés par les États-Unis sur les importations en provenance du Maroc sont supprimés (franchise de droits, entrée en franchise de quotas pour les exportations marocaines), alors que le Maroc réduit de 10% ces droits de douane sur les importations en provenance des États-Unis (qui correspond approximativement à l'impact d'une libéralisation d'un an pour le Maroc dans l'accord actuel).
- Scénario 2 : *Libéralisation symétrique intermédiaire*. Tous les droits de douane sont supprimés par les États-Unis sur les produits marocains, alors que le Maroc réduit de 50% son tarif douanier applicable aux produits américains.
- Scénario 3 : *Réciprocité totale, libéralisation totale*. Tous les tarifs bilatéraux sont éliminés entre le Maroc et les États-Unis ; Tous les tarifs ad valorem, qui apparaissent dans la figure 1, sont réduits à 0.

Toutes les données macroéconomiques, de commerce et de protection se réfèrent à l'année de référence commune 2001.

Plusieurs accords internationaux ont été mis en œuvre avec d'importantes implications sur le contexte économique global. Il est par conséquent important que ces changements soient capturés par nos simulations. Les principaux événements à inclure sont : l'élargissement de l'Union européenne ; la mise en œuvre de l'Accord sur le textile et l'habillement comme une partie de l'élimination de l'Accord multifibres ; la mise en œuvre de l'accord du cycle de l'Uruguay sur le soutien interne et les subventions à l'exportation ; l'accession totale de la Chine à l'OMC ; et la conclusion du cycle de Doha pour le Développement. L'impact du résultat du cycle de Doha sur chacune de ces économies n'est actuellement pas clair. Par conséquent, il n'a pas été intégré dans nos scénarios. Les paragraphes suivants expliquent comment ces quatre questions sont intégrées dans nos scénarios :

Élargissement de l'Union européenne : Une Union européenne élargie sera le bloc commercial qu'aura à affronter au moment où l'ALE entrera en vigueur. Premièrement, tous les droits de douane et les subventions à l'exportation de même que les barrières non tarifaires entre l'UE-15 et les 10 nouveaux membres sont abolies. Deuxièmement, les barrières au commerce entre les 10 nouveaux membres de l'Union européenne sont abolies. Finalement, on donne à tous les secteurs dans l'UE-10 le même niveau de protection envers le reste du monde que celui trouvé dans l'UE-

15 au moment de l'accession. Cela signifie que certains taux de droits douane que les nouveaux membres de l'Union européenne appliquent aux pays tiers ont augmenté ou diminué jusqu'aux taux appliqués par les anciens membres de l'UE.

Élimination des quotas établis par l'accord multifibres (mise en œuvre de l'accord sur le textile et l'habillement) : L'élimination de l'accord multifibres sur le textile et l'habillement devrait avoir des implications significatives pour les pays en voie de développement et le Maroc en particulier. Il était donc déterminant de capturer les effets probables de l'élimination de l'accord multifibres dans nos scénarios de référence. L'élimination de cet accord a été capturée à travers l'élimination des taxes à l'exportation équivalentes aux quotas sur le textile et l'habillement dans les marchés des pays développés en particulier.

Mise en œuvre de l'accord du cycle de l'Uruguay : Les États-Unis ont traditionnellement utilisé les soutiens internes et les subventions à l'exportation, notamment dans l'agriculture. Alors que les négociations du cycle de Doha devraient conduire à un accord qui aurait des conséquences considérables sur la façon dont ces deux instruments sont appliqués, il reste des questions importantes depuis le cycle de l'Uruguay. Notre simulation capture les 20% de réduction des soutiens internes qui seront appliqués par les pays développés. Un taux de 13% a été appliqué pour les pays en voie de développement. Dans le cas des subventions à l'exportation pour les produits agricoles, les scénarios appliquent les 36% et 24% de réduction qui ont été approuvées dans le cadre du cycle de l'Uruguay respectivement pour les pays développés et en développement.

Accession de la Chine à l'OMC : L'accession de la Chine à l'OMC devrait avoir d'importantes implications pour le Maroc et les États-Unis. Lors de l'accession totale, tous les membres de l'OMC seront supposés imposer des droits de douane lors de l'importation des biens chinois sur la base de tarifs consolidés. Cet élément a été pris en compte dans nos simulations à travers la réduction des droits de douane imposés aux importations chinoises au-dessus du taux le plus élevé actuellement imposé par le pays importateur pour chaque marchandise.

Ces trois scénarios sont compatibles avec les principaux objectifs du cycle de Doha concernant l'accès au marché et la réduction de toutes les formes de subventions à l'exportation et des soutiens internes ayant des effets de détournement de commerce.

En réalité, aucun des trois scénarios ne correspond à l'accord actuel, bien qu'ils ne donnent une indication sur l'importance relative d'obtenir un accord asymétrique. En effet, l'ALE États-Unis-Maroc élimine les droits de douane sur 95% du commerce bilatéral sur les produits de consommation et les produits industriels (y compris les textiles), tous les droits de douane restants devant être éliminés sur une période de 9 ans. Un traitement particulier est réservé aux produits agricoles. Certaines exportations marocaines importantes, telles que les clémentines, les tomates et les olives devraient être autorisées à accéder au marché américain en franchise de droits de douane dès le premier jour de la mise en œuvre. Le Maroc devrait en retour offrir un accès en franchise de droits aux produits américains tels que les pistaches, les noix de pécan les noisettes, les amandes, les produits de volaille transformés (avec certaines restrictions), le fromage pour pizza et d'autres produits alimentaires. Pour tous les autres produits agricoles, les droits de douane seront éliminés d'ici 5 à 15 ans. L'accord comprend d'importants engagements pour certains services clefs, notamment la banque et l'assurance (avec une période de protection de 4 ans), la distribution, la livraison express, l'ingénierie, l'audiovisuel et les télécommunications.

6. Résultats des simulations

Cette section étudie en détail les résultats obtenus par l'analyse empirique. L'équilibre partiel SMART est complété par une analyse à partir du modèle GTAP.

6.1. Identification des produits spécifiques : Résultats de l'équilibre partiel

Dans cette section, les résultats obtenus en utilisant le modèle en équilibre partiel WITS/SMART qui montre les impacts probables de l'ALE sur le Maroc sont étudiés, sous l'hypothèse d'un scénario de réciprocité totale et de libéralisation totale. Nous souhaitons principalement analyser les conséquences possibles de l'élimination complète des barrières tarifaires sur l'économie marocaine et avant tout, les impacts sur le surplus du consommateur. L'une des principales justifications de la libéralisation est de réduire le prix payé par les consommateurs, augmentant ainsi leur pouvoir d'achat. Notre principal objectif dans cette cinquième section est d'analyser aussi précisément que possible les gains potentiels des consommateurs pour les produits que nous pouvons identifier comme étant les plus sensibles. Dans cette section, nous analysons également les conséquences de ce scénario sur les revenus tarifaires et les exportations de certains produits. Nous choisissons de simuler l'impact d'un démantèlement total des barrières tarifaires afin d'exposer clairement les effets d'une libéralisation commerciale sur tous les produits marocains. Ceci est par conséquent un « scénario extrême » qui vise à montrer les tendances générales de l'impact de la libéralisation de l'économie marocaine dans le cadre de l'ALE. Les résultats en termes de création et de détournement de commerce sont également présentés.

6.1.1 Impact sur le surplus du consommateur

Il est important de souligner que le modèle WITS SMART ne nous permet pas d'évaluer l'impact total de l'ALE sur le bien-être, car il permet uniquement de mesurer le surplus du consommateur. Afin d'obtenir une image complète de l'impact, il est nécessaire de tenir compte des effets pour les producteurs. De plus, ces impacts ne doivent pas être évalués produits par produits, mais dans leur ensemble, en tenant compte des relations en équilibre général. C'est ce que nous tentons de faire dans la section suivante. Tel que souligné plus haut, l'approche en équilibre partiel vise uniquement à identifier les produits sensibles.

Le tableau 6 présente les produits qui comportent les gains en bien-être les plus importants pour le Maroc. Ensemble, les 6 premiers groupes de produits comptent pour plus de 65 % des gains totaux des consommateurs dans le pays dans le cas d'une libéralisation du commerce avec les États-Unis. De loin, le groupe de produits qui comporte les gains les plus élevés pour les consommateurs est les céréales (32,4 %), suivi des équipements électriques et des industries plastiques (20 %). Sans surprises, nos simulations montrent qu'en ne s'intéressant qu'au bien-être des consommateurs, les consommateurs marocains bénéficieraient largement de la libéralisation commerciale. Ils seront en mesure d'acheter des biens de consommation américains (part de la libéralisation immédiate) à des prix plus faibles, obtenant ainsi une amélioration immédiate – mais limitée – de leur niveau de vie. En effet, dans un scénario de libéralisation totale, l'amélioration totale du bien-être des consommateurs marocains serait égale à 24,9 millions de dollars américains par an (Tableau 6).

Les consommateurs marocains dériveront les gains de l'ALE étant donné qu'ils auront accès à des biens à des prix plus faibles. À ce point, nous supposons que les producteurs et les exportateurs américains répercuteront les gains créés par les réductions tarifaires aux consommateurs marocains. Si les gains générés par le démantèlement des barrières tarifaires ne

sont transférés aux consommateurs marocains mais se retrouvent captés par les exportateurs ou les importateurs, il se peut qu'il n'y ait aucune amélioration de bien-être du consommateur.

Il est par conséquent déterminant d'assurer que la richesse est transmise aux consommateurs. À cette fin, la politique de la concurrence doit protéger les consommateurs contre la possibilité d'abus de positions dominantes ou contre la collusion des grands importateurs. Les capacités de la politique de la concurrence et le système judiciaire qui la supporte devraient par conséquent être renforcés pour assurer que l'ALE génère ses gains potentiels.

Soulignons qu'une augmentation des importations au travers de la création de commerce ne bénéficie pas nécessairement qu'aux consommateurs. Les gains potentiels sont également susceptibles d'émerger au travers des technologies que comportent certaines importations qui peuvent éventuellement augmenter le bien-être. Cela dépendra cependant de l'équipement en capital et en machines et des importations dotées de technologies incorporées.

Tableau 6. Impact d'une libéralisation totale sur le bien-être du consommateur au Maroc par marchandises
(en millions de dollars américains)

Secteurs	Changement en termes de bien-être	%	Cumulative
Céréales	8.07	32.4%	32.0%
Matériel électrique	3.20	12.8%	44.8%
Plastique et dérivés	1.79	7.2%	52.0%
Papier et dérivés	1.61	6.5%	58.5%
Caoutchouc et articles en caoutchouc	1.16	4.6%	63.1%
Produits minéral, pétrole et dérivés	1.13	4.5%	67.6%
Véhicules et accessoires	0.85	3.4%	71.0%
Tabac et dérivés	0.79	3.2%	74.2%
Aéronefs et dérivés	0.75	3.0%	77.2%
Industrie énergétique et dérivés	0.66	2.7%	79.9%
Acier et fer	0.46	1.8%	81.7%
Coton	0.40	1.6%	83.3%
Produits en fibres	0.36	1.4%	84.8%
Produits chimiques	0.33	1.3%	86.1%
Articles en fer et acier	0.32	1.3%	87.4%
Produits pharmaceutiques	0.24	1.0%	88.3%
Autres	2.8	11.7%	100.00%
Total	24.9	100.0%	

Source : Simulation de l'auteur à partir de WTIS

6.1.2 Impact sur les revenus tarifaires du Maroc

Comme on peut s'y attendre, l'élimination des droits de douane sur les importations en provenance des États-Unis affecte les recettes fiscales du gouvernement marocain. Dans un scénario de libéralisation totale, l'ALE réduirait de façon significative des revenus tarifaires du Maroc de plus de 147 millions de dollars. Environ 60% de ces pertes résulteraient de l'élimination des droits sur l'importation des céréales américaines (Tableau 7). Ce qui représente 0,5% du PIB et 4,5% de la balance des paiements. Encore une fois, il convient de souligner que les céréales comptent pour près de 60% de la perte de revenu tarifaire. Nous pouvons par conséquent comprendre pourquoi ce produit a été traité séparément lors de négociations.

Dans certains cas, les pertes de revenus proviennent de l'élimination des droits de douane sur les biens qui pourraient être aisément taxés. Néanmoins, en termes de l'évaluation de l'ALE pour le Maroc, il convient de noter que la perte de revenu tarifaire devrait avoir des impacts négatifs sur d'autres programmes du gouvernement. La question de la signification des raisons non-économiques pour justifier l'intégration entre en jeu. Il est alors nécessaire de regarder de plus

près au poids réel d'une telle perte de revenus sur les finances du gouvernement. Si l'ALE implique une libéralisation totale des importations américaines, le Maroc devra renoncer à ces revenus tarifaires qui comptent pour près de 2,5% des recettes publiques.

Il est important de préciser cependant que la perte de revenus indiquée par notre simulation est relative aux revenus tarifaires générés par les importations. En réalité, les augmentations des importations résultant de la création de commerce sont dans la plupart des pays soumises à des taxes indirectes telles que la TVA qui minimiseront la perte de revenus décrite. Cependant, à moins que l'élasticité de la TVA et des taxes indirectes soit significativement plus élevée que les droits imposés sur les importations, il est peu probable que l'addition de recettes provenant des taxes indirectes puisse permettre de compenser la perte de recettes causée par la réduction des droits de douane à l'importation.

Tableau 7. Impact d'une libéralisation totale sur les pertes de revenus tarifaires au Maroc

(En millions de dollars américains)

Description	Variation des revenus tarifaires	%
Céréales	-85.93	58.4%
Équipements et machines et composants électriques, matériel d'enregistrement ; etc.	-9.90	6.7%
Huiles minérales et produits de distillation	-7.19	4.9%
Papier et carton ; pâte à papier	-6.27	4.3%
Tabac, tabac transformé et substituts	-5.54	3.8%
Graines et plantes oléagineuses, oléagineux, graines et fruits	-5.147	3.5%
Réacteurs nucléaires, chaudières, machines et appareils mécaniques ; composants	-3.43	2.3%
Aéronautique et espace, pièces détachées	-2.45	1.7%
Équipement et matériel ferroviaires, pièces et accessoires	-2.17	1.5%
Sidérurgie	-2.09	1.4%
Coton	-1.57	1.1%
Produits sidérurgiques	-1.54	1.0%
Fibres artificielles	-1.43	1.0%
Caoutchouc et articles en caoutchouc	-1.06	0.7%
Produits pharmaceutiques	-0.97	0.7%
Autres	-10.50	7.0%
Total	-147.21	100%

Source : Simulation des auteurs à partir de WITS

6.1.3 Impact sur les exportations

En offrant un accès en franchise de droits à un marché américain de 300 millions de consommateurs, l'ALE stimulera fortement les exportations marocaines. Sans surprise, cette expansion devrait principalement concerner l'industrie du textile et de l'habillement, qui est la principale activité industrielle au Maroc (43% des exportations industrielles du pays, 39% de l'emploi industriel total). Le tableau 8 montre que l'accord devrait avoir d'importants effets concentrés seulement dans un nombre limité de secteurs. Simultanément les exportations américaines vers le Maroc augmenteront malgré cela à un taux plus élevé : 36,28% contre 22,58% (Tableau 9).

Table 8. Impact d'une libéralisation totale sur les exportations du Maroc vers les États-Unis pour certains produits sélectionnés

(en milliers de dollars américains et en % des exportations sectorielles marocaines vers les États-Unis)

Produits	Avant	Après	Changement dans le revenu	% d'augmentation
Articles de confection, vêtements, non tricotés ou crochetés	48.83	71.48	22649.412	46.4%
Articles de confection, vêtements, tricotés ou crochetés	28.27	45.87	17603.708	62.3%
Huiles minérales et produits de distillation	131.15	139.65	8497.814	6.5%
Chaussures, guêtres, et pièces	4.54	6.47	1934.601	42.6%
Préparations de viandes, poisson, crustacés et mollusques	10.48	12.08	1608.979	15.4%
Légumes, racines et tubercules comestibles	6.00	6.57	566.686	9.4%
Total	237.77	291.45	53.68	22.58%

Source: Simulation des auteurs à partir de WITS

Table 9. Impact global d'une libéralisation totale sur les exportations des États-Unis vers le Maroc
(En millions de dollars américains)

Avant	Après	Changement dans le revenu	% d'augmentation
567.57	773.51	205.936	36.28%

Source : Simulation des auteurs à partir de WITS

6.1.4 Impact sur les pays tiers

Cette section passe en revue l'impact probable de détournements de commerce sur le Maroc résultant de l'ALE. Elle débute par une présentation des pertes dans le commerce intra-régional causées par la substitution des exportations intra-régionales au profit des produits américains. Ensuite, nous essaierons d'identifier les produits qui risquent d'être les plus affectés par les pertes de commerce intra-régional et qui souffriraient le plus de la concurrence des États-Unis.

Le détournement de commerce est la quantité d'exportations (des pays tiers) qui est remplacée par les produits américains après la libéralisation. Nous supposons ici que la suppression des droits de douane est entièrement répercutée sur les prix à la consommation. En effet, l'ALE entre les États-Unis et le Maroc aura un impact significatif non seulement sur le commerce entre ces deux pays, mais également sur les relations commerciales avec d'autres pays. Le plus grand détournement de commerce affectera l'Union européenne et la France en particulier, qui est le plus important partenaire commercial du Maroc. Cela produira également des effets négatifs sur les autres pays d'Afrique du Nord (Tableau 10). L'ALE offrira donc au Maroc la possibilité de diversifier ses marchés et ses capacités qui sont actuellement fortement concentrés sur l'UE, particulièrement la France et l'Espagne.

Le risque que les pays affectés par le détournement de commerce, notamment l'UE, prennent des mesures de rétorsions est significatif. En effet, pour la France qui est le pays le plus concerné, la réduction des exportations générée par la création de l'ALE représente seulement 0,5% du total des exportations françaises vers le Maroc. Pour l'Espagne, le pourcentage correspondant est 0,6 et de 0,3 pour l'UE. Cependant, cela ne signifie pas que la France et plus généralement l'Union européenne accepteront lors des futures négociations des conditions qui seraient moins favorables que celles accordées aux États-Unis. Le résultat de l'ALE conclu entre les États-Unis et le Maroc et que les États-Unis bénéficient d'un traitement plus favorable que celui accordé à l'Union européenne pour certains produits notamment le blé dur. Tout conduit à penser que tous les avantages commerciaux qui ont été accordés aux ne représenteront en définitive plus l'objectif à atteindre dans le cadre des négociations agricoles entre l'Union européenne et le Maroc mais plutôt le point de départ pour les négociations futures.

D'un autre coté, il est probable que l'Union européenne réponde positivement à l'ALE États-Unis-Maroc en négociant un accord de partenariat Euromed élargit qui aurait des conséquences significatives à la fois pour le Maroc et le reste des pays d'Afrique du Nord (voir plus bas 5.2.4.).

Tableau 10. Impact d'une libéralisation totale sur le commerce marocain avec les pays tiers
(En millions de dollars américains)

Partenaire	Détournement de commerce total
EU	+ 92.60
UMA	-0.24
Tunisie	-0.20
Algérie	-0.03
Libye	-0.16
Reste de l'Afrique	-3.63
Union Européenne	-36.43
France	-17.23
Espagne	-4.77
Reste du monde	-51.28

Source : Simulation de l'auteur à partir de WTIS

Nos simulations en équilibre partiel montrent que les importations en provenance des États-Unis vers le Maroc devraient approximativement augmenter de 53,68 millions de dollars. Notre modèle présente des résultats, bien qu'incomplets, concernant les gains de bien-être. Il semble que le surplus du consommateur pourrait être amélioré au travers de la baisse des prix de certains biens industriels tels que les voitures, les machines et les équipements. De plus, l'ALE pourrait réduire de façon significative les revenus tarifaires du Maroc de plus de 147 millions de dollars. Cependant, les résultats obtenus en équilibre partiel ne permettent pas d'obtenir une image complète des effets de l'ALE. Il convient notamment de préciser que les effets en termes de bien-être économique n'apparaissent pas clairement dans le cadre d'une analyse en équilibre partiel étant donné que le surplus des producteurs évolue, notamment étant donné que l'évincement des producteurs nationaux par les producteurs européens n'a pas été intégré dans l'analyse. Une analyse en EGC peut permettre de traiter des impacts sur les producteurs ainsi que des effets de transmission, permettant ainsi de compléter certains de nos précédents résultats.

6.2. Évaluation des effets sur le bien-être et les liens : les résultats en équilibre général

Nous proposons ici de réaliser une analyse quantitative, en utilisant le modèle de simulation GTAP, des impacts potentiels des trois possibilités de mise en œuvre du libre-échange décrites précédemment sur la croissance économique des deux pays, le bien-être, la valeur ajoutée sectorielle, les exportations, les importations, la balance commerciale et les termes de l'échange.

6.2.1. Impacts sur la croissance et le bien-être

Tel que montré dans le Tableau 11 ainsi que par les figures 4 et 5, la croissance additionnelle engendrée par la libéralisation commerciale est modeste pour les 2 pays, mais reste significative dans le cas du Maroc (le taux de croissance du PIB marocain pourrait augmenter de 0,37%) et le gain net de bien-être s'élèverait à 37 millions de dollars dans le cas du premier scénario de libéralisation fortement asymétrique. Les différences qui existent entre les impacts sur le PIB et le bien-être entre les États-Unis et le Maroc sont clairement liées à la différence de taille des deux pays, ainsi qu'à l'importance de leurs relations commerciales bilatérales.

Dans chacun des scénarios, l'impact de libéralisation commerciale sur le taux de croissance serait beaucoup plus important pour le Maroc que pour les États-Unis, étant donné les différences dans les flux de commerce bilatéraux : les importations des États-Unis en provenance du Maroc représentent 0,3% des exportations américaines tandis que les importations marocaines en provenance des États-Unis correspondent à 3,4% du total des importations marocaines. D'autre part, les effets sur le bien-être sont beaucoup plus importants pour les États-Unis, lorsqu'ils sont évalués en millions de dollars américains. L'impact sur le bien-être total d'une réduction du prix de 1 dollar est évidemment plus important pour un pays dont la population est de 300 millions d'habitants plutôt que pour un pays qui compte 30,6 millions de personnes. Cependant, si nous évaluons les impacts en termes de bien-être comme un pourcentage du PIB, qui permet sans aucun doute de procéder à une estimation plus appropriée, la situation est inversée : l'impact sur le bien-être du Maroc est trois fois plus fort que celui observé pour les États-Unis : l'impact sur le bien-être au Maroc est trois fois plus élevé que celui aux États-Unis dans le scénario 1 (gain pour les deux pays) et se retrouve être neuf fois plus élevé dans le scénario 3 (perte pour le Maroc, gains pour les États-Unis).

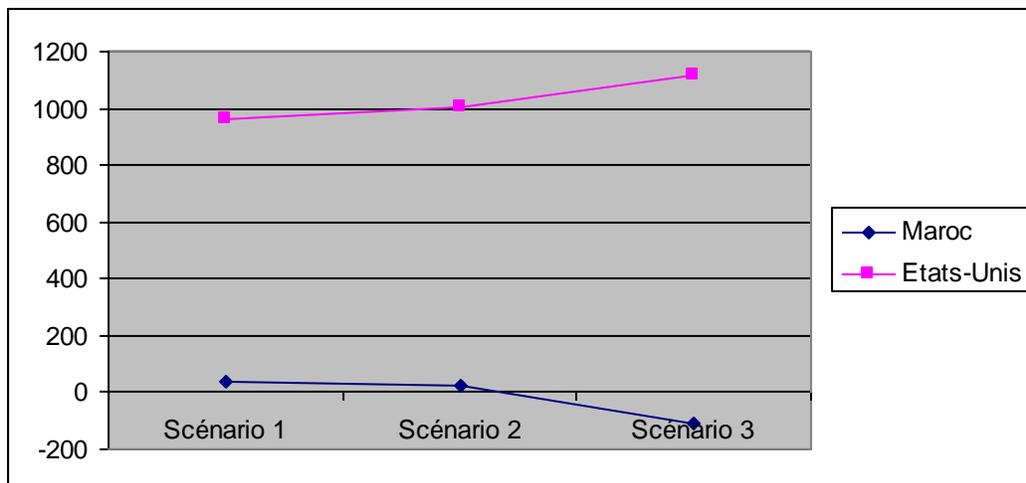
Pour finir, ces résultats montrent l'importance d'un processus libéralisation graduelle et asymétrique pour le Maroc. Plus le scénario de libéralisation est libéral et ambitieux, plus les impacts en termes de PIB et de bien-être pour le Maroc sont réduits. Finalement, les gains associés aux scénarios 1 et 2 pour le Maroc se convertissent en une récession et un appauvrissement dans le scénario 3 (voir Tableau 11 et figures 4 et 5). Ce dernier résultat complète et qualifie la conclusion que nous obtenons dans le cadre de l'analyse en équilibre partiel. Si nous nous intéressons uniquement à l'impact pour les consommateurs dans un scénario de libéralisation totale, le modèle WITS/SMART a révélé un gain provenant principalement de la réduction du prix des céréales. Dans un contexte plus général intégrant les effets sur les producteurs et les mécanismes de transmission, il ressort que les bénéfices se transforment en une perte nette bien-être (équivalente à 112 millions de dollars) provoquée par d'importantes pertes pour les producteurs qui outrepassent les gains des consommateurs. Ce résultat indique clairement que le surplus des producteurs marocains souffrira dans le cadre d'une libéralisation totale. Ces résultats pourraient avoir des impacts significatifs sur la structure de production du Maroc. Par conséquent, les résultats plaident clairement en faveur d'un démantèlement progressif des barrières afin de limiter les coûts d'ajustement.

Tableau 11. Impacts des trois différents scénarios sur le bien-être (en millions de dollars américains) et le taux de croissance du PIB (en %)

Scénarios	Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3	
	Bien-être	PIB	Bien-être	PIB	Bien-être	PIB
Maroc	37.08	0.37	26.49	0.18	-112.1	-0.78
EU	962.02	0.03	1001.65	0.03	1115.94	0.04
Reste de l'Afrique du Nord	-38.19	0.09	-39.55	0.09	-43.37	0.08
Reste du monde	-1277.54	0.06	-1303.83	0.05	-1375.13	0.05

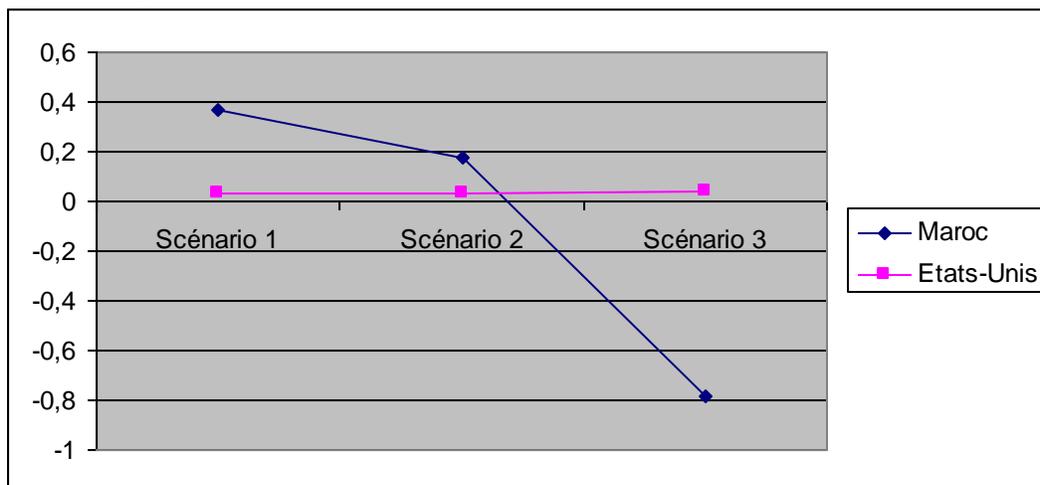
Source : Simulation des auteurs à partir de GTAP

Figure 4. Impacts sur le bien-être (en millions de dollars américains)



Source : Simulation des auteurs à partir de GTAP

Figure 5. Impacts sur le taux de croissance du PIB (en %)



Source : Simulation des auteurs à partir de GTAP

Nous avons également calculé la décomposition du bien-être pour les différents niveaux des schémas de libéralisation commerciale. Nous avons indiqué les deux principaux effets, les effets de réallocation et les effets sur les termes de l'échange étant généralement présentés dans ce type d'analyse. Nous avons observé que l'effet le plus important pour le Maroc est sur les termes de l'échange. En effet, dans le cadre d'un schéma de libéralisation fortement asymétrique, l'effet sur les termes de l'échange est environ 10 fois plus important que dans le cadre du scénario

intermédiaire de libéralisation asymétrique. Il est évident que cet effet devient négatif dans le cadre d'un accord prévoyant la réciprocité totale.

Tableau 12. Décomposition du bien-être selon les niveaux d'ambition (en millions de dollars américains)

Scénarios	Libéralisation fortement asymétrique		Libéralisation avec asymétrie intermédiaire		Réciprocité totale	
	Effet d'allocation	Effet termes de l'échange	Effet d'allocation	Effet termes de l'échange	Effet d'allocation	Effet termes de l'échange
Reste de l'Afrique du Nord	-1.7	-36.8	-2.2	-37.7	-3.5	-40
Maroc	20.2	16	25.1	1.7	-53.6	-54.8
UE 25	465.6	-120.4	466.2	-129.7	468.5	-148.3
EU	488.4	664.2	482.7	702	464.5	812.1
Turquie	-3.1	-4.3	-3.2	-5	-3.2	-7.1
Reste du monde	-814.8	-5.85	-933.8	-531.1	-960.2	-561.9

Source : Calculs des auteurs à partir du modèle GTAP, version 6.2

6.2.2 Impacts sur la valeur ajoutée sectorielle

Si nous considérons l'impact sur l'output, et plus précisément sur la valeur ajoutée dans les deux pays, nous pouvons conclure que l'ALE crée à la fois des gagnants et des perdants dans les deux pays. Au Maroc, les gains enregistrés pour les secteurs tels que la viande, les équipements électroniques, le cuir, le textile et l'habillement augmentent avec le degré de libéralisation commerciale du scénario. L'industrie du textile et de l'habillement apparaît être (et sera certainement) parmi les plus grands gagnants. Cette activité devrait tirer profit de l'augmentation de la production sur une courte période qu'engendrerait une libéralisation immédiate. D'autre part, les équipements de transport, les produits minéraux et la farine sortiraient perdant de ce processus. Notre simulation est donc cohérente avec le fait que le blé constitue une question fortement politique au Maroc. Huit millions de personnes au Maroc dépendent de la production de blé, qui est la principale culture que produisent les petits agriculteurs. Une libéralisation totale immédiate dans ce secteur engendrerait pour une grande partie de la population marocaine rurale la perte des revenus de subsistance. Sans surprise, le blé est le seul produit qui reste sujet à des quotas dans l'accord actuel.

Les agriculteurs américains devraient être les principaux bénéficiaires de l'accord avec le Maroc, ce qui est le cas pour la production de blé, le bœuf et la nourriture animale, particulièrement la volaille qui correspond à la plus importante demande de céréales fourragères, et la croissance rapide de la production de viande au Maroc. Cependant, les producteurs américains de graines oléagineuses pourraient subir des pertes importantes pour chacun des scénarios (Tableau 13).

Tableau 13. Impacts des trois scénarios de libéralisation commerciale sur les activités industrielles et agricoles sélectionnées (% de variation de la valeur ajoutée)

Secteurs	Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3	
	Maroc	EU	Maroc	EU	Maroc	EU
Produits de l'élevage transformés	-1.74	0.12	0.28	0.11	6.33	0.11
Viande : bétail, mouton, chèvres, cheval	-1.57	0.1	-0.28	0.09	4.13	0.07
Équipement électronique	-1.34	0.08	-0.76	0.07	1.57	0.04
Équipement de transport	-1.21	0.06	-3.84	0.06	-8.07	0.06
Métallurgie	-1.07	0.07	-0.65	0.04	-2.02	0.07
Machines et équipement	-0.86	0,05	-0,74	0,05	1,08	0,04
Produits animaux	-0.81	1.00	-0.44	0.97	-0.2	0.16
Métaux ferreux	-0.8	0.04	-0.65	0.06	0.14	0.04
Légumes, fruits et noix	-0.17	-0.75	1.57	-1.26	0.26	-0.85
Produits minéraux	-0.14	0.03	-0.66	0.04	-2.02	0.07
Articles en cuir	-0.14	0.18	-0.08	0.17	0.45	0.18
Blé	0.33	2.28	-0.87	2.68	-4.42	3.88
Textiles	0.88	0.11	1.84	0.13	5.26	0.2
Huiles végétales et produits gras	1.11	-1.25	1.57	-1.26	2.73	-1.27
Habillement	2.82	0.03	3.64	0.04	6.42	0.09
Graines oléagineuses	3.06	-10.65	2.52	-10.67	1.87	-10.76

Source : Simulation des auteurs à partir de GTAP

6.2.3. Impacts sur les exportations sectorielles, les importations et la balance commerciale

L'image globale est presque équivalente lorsque nous considérons les effets potentiels sur le commerce. Sous une libéralisation totale, la balance commerciale marocaine pourrait s'améliorer tout particulièrement pour l'habillement, le sucre, les légumes et les produits en cuir, alors qu'elle se détériorerait notamment pour le blé. Aux États-Unis, l'ALE pourrait causer la plus grande amélioration pour les produits chimiques, le carton, le plastique et les textiles, alors que la détérioration du commerce se ferait le plus ressentir pour les graines oléagineuses et les légumes (Tableau 14). Une partie de ces changements est liée à l'évolution des termes de l'échange, qui se détériorerait de façon significative pour le Maroc si le processus de libéralisation était complet, immédiat et parfaitement réciproque tel que décrit dans le troisième scénario (Figure 6).

Figure 6. Termes de l'échange (%)

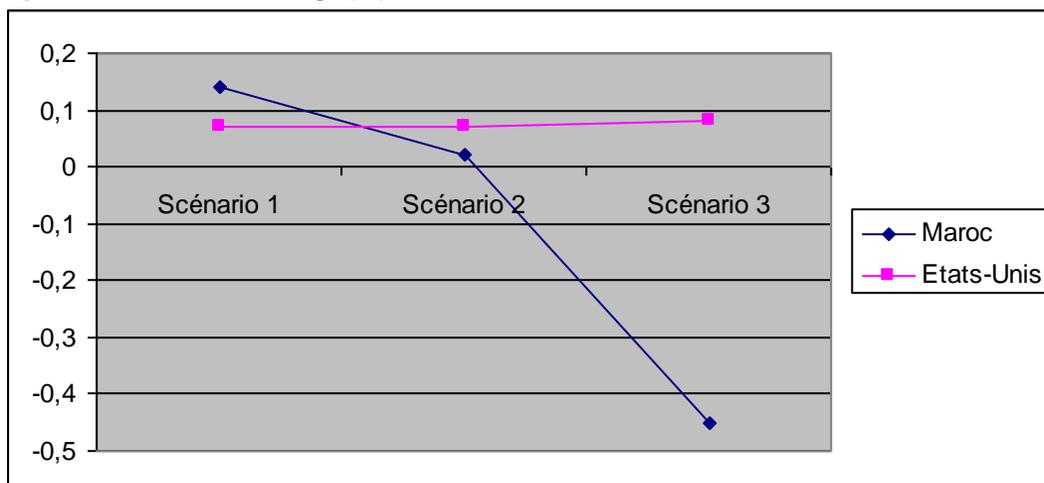


Tableau 14. Variations dans la balance commerciale pour les produits sélectionnés (en millions de dollars américains)

Secteurs	Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3	
	Maroc	EU	Maroc	Secteurs	Maroc	EU
Habillement	89.13	-8.81	108.86	-3.23	166.24	39.38
Sucre	2.78	5.51	3.31	5.39	5.18	5.04
Légumes, fruits et noix	-1.85	-146.63	0.7	-147.43	4.9	-167.79
Articles en cuir	-0.6	6.07	-0.13	5.29	3.5	4.58
Huiles végétales et produits gras	0.08	-146.65	-0.6	-152.03	3.12	-149.66
Culture vivrière	-0.04	-124.14	0.32	-134.27	2.49	-164.27
Fibres végétales	1.04	25.4	1.3	23.81	2.32	19.16
Lait	1.33	-0.25	1.37	-0.28	1.51	-0.37
Pêche	-0.17	0.79	-0.12	0.78	0.27	0.76
Graines oléagineuses	1.01	-789.22	0.25	-790.89	-0.58	-798.01
Produits de l'élevage transformés	-0.1	68.87	-0.08	67.05	-1.8	66.48
Céréales	-1.13	33.17	-4.74	38.55	-9.84	44.69
Produits chimiques, caoutchouc synthétique, plastique	-12.43	194.04	-13.33	195.33	-12.76	193.7
Machines et équipements	-12.42	239.91	-15.3	226.23	-15.61	164
Produits laitiers	-1.36	-28.72	-1.54	-26.51	-17.36	4.72
Produits papier et publication	-1.91	30.86	-6.08	38.29	-18.57	56.17
Produits minéraux	-3.58	20.45	-12.69	32.59	-41.19	65.01
Textiles	-24.3	81.72	-29.96	99.31	-58.94	161.81
Blé	-0.04	186.17	-19.43	215.63	-90.77	305

Source : Simulation des auteurs à partir de GTAP

6.2.4 Impacts d'une éventuelle réponse de l'UE

Nous avons également simulé une « rétorsion positive » de la part de l'Union européenne en réponse à cet accord. Nous avons précédemment justifié pourquoi une « réponse négative » est peu probable. Au contraire, la possibilité d'une réponse positive est parfaitement plausible. Dans cette optique, nous avons considéré une libéralisation fortement asymétrique où les États-Unis offrent d'importantes concessions au Maroc et en parallèle, l'Union européenne offre un accès en franchise de quotas au Maroc et au reste de pays d'Afrique du Nord (scénario 4). Cela pourrait être réalisé dans le cadre d'un accord de partenariat Euromed élargi.

Cette réponse augmenterait considérablement le PIB et le bien-être du Maroc et des autres pays d'Afrique du Nord bénéficiant de l'accord de partenariat Euromed. L'Union européenne augmenterait considérablement son PIB et le bien-être subirait une réduction peu significative (Tableau 15). Le coût de cette réponse est par conséquent assez faible pour l'Union européenne et les impacts potentiels sont importants du point de vue stratégique et économique pour le Maroc et l'UE.

Tableau 15: Impact de la réponse de l'Union européenne à l'ALE États-Unis-Maroc (Variation du PIB en %) (Variation équivalente, en millions de dollars américains)

Région	Scénario 3	Scénario 4	Région	Scénario 3	Scénario 4
Reste de l'Afrique du Nord	0	0.25	Reste de l'Afrique du Nord	-38.19	1512.47
Maroc	0.06	0.53	Maroc	37.08	821.43
UE 25	0.01	0.02	UE 25	368.11	327.29
EU	0	0	EU	962.02	714.22
Turquie	0	-0.01	Turquie	-6.91	-4.89
Reste du monde	-0.01	-0.01	Reste du monde	-1277.54	-1265.09

Source : Simulation des auteurs à partir de GTAP

7. Conclusion

A l'interrogation initiale énoncée par le titre de cet article (« la libéralisation commerciale favorise-t-elle l'émergence ? »), notre analyse donne des éléments de réponse à la fois précis et nuancés, limités au seul contexte de l'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et le Maroc. Dans ce contexte particulier, nos simulations suggèrent une réponse clairement positive, mais conditionnelle : l'accord de libre-échange peut effectivement contribuer à stimuler la croissance économique du Maroc et à améliorer – modestement – le bien-être de sa population. Selon toute vraisemblance, il stimulera le développement de la production industrielle, notamment dans l'industrie textile et l'habillement, ainsi que de certaines activités de haute technologie (équipements électroniques). Il bénéficiera à certaines productions agricoles telles que les oléagineux et la production sucrière. En revanche, d'autres activités souffriront (le blé, l'élevage, les cultures vivrières). Toutefois cette contribution potentielle de l'accord au développement industriel, à la modernisation et à la diversification du pays apparaît étroitement dépendante des modalités précises de cette libéralisation et donc des solutions adoptées, produit par produit, au terme de la négociation.

La comparaison des trois scénarios retenus dans nos simulations milite en faveur de l'adoption de rythmes et de séquences différenciées selon les secteurs. À défaut, le gain potentiel pour le Maroc, se transforme en une perte aussi bien au niveau de la croissance et du bien-être à l'échelle de l'ensemble de l'économie nationale, que de l'emploi, des performances exportatrices et du solde de la balance commerciale pour de nombreux secteurs. La libéralisation doit s'opérer de manière progressive et ciblée, par un démantèlement par étapes des barrières tarifaires dans les secteurs économiquement et socialement les plus importants « secteurs sensibles », afin de limiter les coûts d'ajustements. En particulier, nos simulations soulignent bien que l'agriculture « n'est pas un secteur comme les autres », contrairement à la position américaine au départ des négociations qui refusait initialement de reconnaître la particularité de ce secteur et, a fortiori, l'existence d'une « exception agricole ». Après plusieurs mois de difficiles négociations, les partenaires se sont entendus sur l'échange de listes de produits pour lesquels sont prévus des profils de démantèlement plus ou moins rapides selon la vulnérabilité des produits concernés. Le schéma de libéralisation finalement adopté inclut un grand nombre de catégories de produits allant de A : (libéralisation intégrale immédiate) à Y. La catégorie de démantèlement la plus longue (S) prévoyant une libéralisation totale sur 25 ans. Le démantèlement tarifaire pour les produits agricoles s'opérera pour leur plus grand nombre sur une période comprise entre 3 et 20 ans.

Notre étude plaide également en faveur d'un accord qui ne soit pas basé sur une réciprocité parfaite (comparaison des scénarios N° 1 et n° 3), ce qui a également été réalisé :

L'accord signé accorde un libre accès à la quasi-totalité des produits industriels marocains et de la pêche sur le marché américain : 7 052 positions du tarif américain, 6 966 ont été exonérées de droit dès le 1^{er} janvier 2006. Le Maroc a donc obtenu une exonération de près de 99 % des positions dans le tarif américain dès l'entrée en vigueur de l'accord, ce qui correspond à la presque totalité des exportations marocaines aux Etats-Unis. Or ces produits étaient antérieurement à l'accord assez fortement taxés (exemple : chaussures, produits de la pêche, ouvrages en verre et en céramique, articles en cuir, bijouterie fantaisie, appareils d'éclairage, etc.). En sens inverse, l'accès au marché marocain des produits américains s'opérera de façon plus progressive, y compris pour les produits manufacturés, la progressivité du processus de libéralisation étant plus grande pour les produits fabriqués au Maroc que pour ceux qui ne le sont pas. En somme, l'accord effectif s'apparente beaucoup plus au scénario 1 pour ses effets

immédiats et au scénario 2 pour ses effets à moyen terme qu'au scénario 3, ce qui semble plutôt encourageant au vu des résultats de nos simulations⁵.

Il convient d'observer que les avantages d'une libéralisation maîtrisée, c'est-à-dire graduelle, différenciée et asymétrique ne bénéficient pas exclusivement au Maroc. De manière inattendue, nos simulations montrent qu'elle peut aussi être profitable aux Etats-Unis, ou du moins qu'elle correspond à un processus préférable, au sens de Pareto, à celui d'un libre-échange immédiat, intégral et symétrique.

En effet, dans le cadre d'une libéralisation symétrique, totale et immédiate, le Maroc subirait un déclin de sa croissance économique, une perte de bien-être économique, une détérioration des termes de l'échange (scénario 3). À l'inverse, une libéralisation fortement asymétrique et progressive (scénario 1) stimulerait la croissance économique marocaine augmenterait le bien-être et les termes de l'échange et ne provoquerait quasiment aucune modification de la balance commerciale. Simultanément, pour les États-Unis, les trois scénarios sont relativement indifférents si l'on considère les impacts sur le bien-être, le taux de croissance et l'évolution de la valeur ajoutée. Les tableaux 2 et 3 montrent que les effets sur les États-Unis sont à peu près similaires à ces niveaux. Lorsque l'on considère l'impact sur la balance commerciale sectorielle de ces trois scénarios (Tableau 8), la situation est plus contrastée. Pour les États-Unis, un accord graduel et asymétrique causerait des améliorations de la balance commerciale pour des domaines tels que les machines et l'équipement, les produits chimiques, le plastique et le carton, le blé et une détérioration dans les graines oléagineuses, les légumes, les fruits et les noix, les huiles et les graisses. Cependant, selon nos simulations, l'impact global sur la balance commerciale des États-Unis serait plus avantageux dans le cadre d'un accord graduel (l'impact total du scénario 1 est une détérioration de l'ordre de 77,65 millions de dollars) que dans le cadre d'un scénario de libéralisation totale qui causerait une détérioration de 123,67 millions de dollars). Par conséquent, le passage à un scénario moins « libéral » semble être avantageux pour les deux pays en ce qui concerne les balances commerciales. Toutefois, ces chiffres doivent être considérés avec précaution. Une évaluation plus précise nécessiterait une simulation dynamique et une comparaison du scénario de libéralisation totale avec un scénario plus proche de l'accord actuel.

En outre, il est clair que les préoccupations des autorités des deux pays ne se bornent pas aux seuls enjeux économiques, les seuls qui soient pris en compte par les modèles que nous avons utilisés. À cet égard, il nous semble qu'à travers l'accord de libre-échange, les autorités poursuivent des objectifs qui sont tout à la fois similaires et différents.

- Similaires, car des deux côtés, le dessein est de faire des gains économiques de l'accord, un instrument au service d'une ambition qui déborde largement la sphère de l'économie.
- au sens où les gains espérés pour le Maroc sont principalement économiques, alors que ceux des Etats-Unis sont essentiellement politiques.

De manière plus explicite :

- En s'engageant dans le libre-échange avec les États-Unis, les autorités marocaines espéraient obtenir des avantages principalement économiques : modifier la vulnérabilité conjoncturelle du pays liée au poids d'une agriculture qui reste largement tributaire des aléas naturels. L'agriculture emploie actuellement plus de 40% de la force de travail et elle est faite principalement de petites exploitations. Malgré d'importants investissements réalisés dans des projets d'irrigation, cette situation rend le pays très vulnérable aux aléas

⁵ Ceci n'exclut pas que l'accord puisse produire des conséquences préjudiciables sectoriellement. La libre entrée de certaines céréales (dont le maïs) sur le marché marocain doit se réaliser sur une période de 5 ans. Etant donné le caractère sensible de ces productions, on peut légitimement penser qu'une période d'adaptation un peu plus longue aurait pu éviter (ou réduire) des difficultés prévisibles.

climatiques. En résumé, la principale attente du gouvernement marocain est de réduire la dépendance du pays à l'agriculture d'autant plus que le Maroc comme la région MENA doivent faire face à des contraintes en eau, au phosphate et aux transferts d'argent, en développant la production industrielle et le tourisme. Il ne fait guère de doute, non plus que les autorités marocaines considèrent cet accord comme le moyen de mieux intégrer le pays dans la globalisation et de l'intégrer dans l'initiative nationale de développement humain qui définit la stratégie du Royaume en matière de lutte contre la pauvreté. L'accord s'insère comme une pièce clé dans le puzzle de réformes à la fois économiques, sociales et politiques déjà amorcées ou qui restent à réaliser (aider à la modernisation du pays, améliorer le fonctionnement des administrations, réformer le code du travail, faciliter l'accueil des investissements étrangers, développer la transparence, améliorer le système éducatif, etc.). En un mot, il s'agit de créer les conditions préalables à la proto-émergence d'un pôle idéalement situé sur le plan géostratégique.

- Pour les États-Unis, l'objectif poursuivi n'est pas principalement économique mais plutôt géostratégique. L'impact économique de l'accord est, en effet, négligeable. Mais l'accord est cependant très important pour l'administration américaine. Il s'intègre, comme nous l'avons vu, dans le cadre d'un projet d'ensemble explicité par G.W. Bush en mai 2003. Suivant l'ALE avec la Jordanie en 2000, l'accord avec le Maroc est un nouveau pas vers la création d'une grande zone de libre-échange États-Unis/Moyen-Orient, qui représente un objectif majeur pour l'administration américaine, afin d'intégrer le Moyen-Orient dans une économie moderne globalisée et de créer une zone amicale et alliée dans une région incertaine. La prochaine étape sera le Barhein. Les considérations de sécurité nationale sont probablement les plus importantes dans ce projet, à côté du développement des transactions commerciales pour les agriculteurs et les investisseurs américains. Le choix du Maroc n'est pas un hasard, mais est le résultat de la reconnaissance politique de l'engagement du Maroc à se réformer, se moderniser et s'ouvrir. On comprend mieux du coup, pourquoi les représentants américains ont accepté, pour l'essentiel, les demandes marocaines dans le cours de la négociation. Les effets économiques pour les États-Unis pesaient peu en comparaison des gains politiques à long terme qu'ils pouvaient tirer du succès de la négociation. On peut penser que les autorités américaines avaient pleinement conscience qu'une entreprise à visée politique n'avait aucune chance de succès dans la durée, si elle ne comportait pas aussi des dividendes économiques sur le long terme pour le partenaire. Ceci est spécialement vrai dans cette région du monde, qui, comme le soulignent Ahmed Galal et Robert Lawrence (2003), est remplie d'initiatives d'intégration régionale sans lendemain, motivées uniquement par des visées politiques, non soutenues par les mesures économiques qui auraient pu aider à leur succès. Sur le long terme, ces projets se sont avérés contre-productives, en créant la désillusion et en ruinant la crédibilité de leurs promoteurs.

Les différences identifiées dans les objectifs et les résultats potentiels d'un ALE ne sont pas nécessairement un obstacle à l'apparition d'un « jeu gagnant-gagnant » étant donné que les questions de développement et de sécurité vont de pair avec la lutte contre la pauvreté. Pour une économie jeune telle que le Maroc, les profits espérés sont liés au renforcement cumulatif de la croissance et du revenu, basé sur le processus de d'industrialisation généré par la modernisation du système industriel. Toutefois, ne nous berçons pas d'illusions. La modernisation ne s'importe pas et l'industrialisation ne s'achète pas en kit. Elles requièrent des changements économiques et sociaux considérables qui ne peuvent pas être réduits à un simple processus de libéralisation, même lorsque le partenaire commercial est un acteur commercial majeur comme les États-Unis. D'importants investissements dans l'infrastructure ainsi que des changements politiques, sociaux

et culturels significatifs seront nécessaires⁶. Finalement, le succès des expériences de développement ne repose pas seulement sur une stratégie d'intégration au processus de globalisation. Ils sont également fondés sur les ressources et les forces internes. L'histoire contemporaine des nouveaux pays industriels, comme celle plus ancienne des grandes puissances du XIX^e et du XX^e siècles, montre qu'aucune émergence n'est possible si elle n'est pas basée sur une puissante dynamique endogène. L'expérience des pays d'Asie du Sud Est en est une parfaite illustration.

⁶ Voir par exemple l'expansion massive dans la ville de Tanger qui a multiplié le trafic portuaire par 15, réduit les coûts de transport pour les Etats-Unis de 50% et ramènent le Maroc a une distance moyenne de 6 jours par la mer depuis les Etats-Unis.

Références

Abdelmalki L. and Sandretto R. (2000), « La PME marocaine dans les enjeux globaux de la coopération industrielle et financière euro-maghrébine ». *Colloque Economie émergentes et politiques de promotion de la PME*, Rabat, 5 octobre.

Adams, P., M. Horridge, B. Parmenter, and X. Zhang (1997), “Long-run Effects on China of APEC Trade Liberalization”, *Unpublished paper* based on a report prepared for the East Asia Analytical Unit, Department of Foreign Affairs and Trade, Canberra, Australia.

Alessandrini S. (dir.) (2000), “Foreign Direct Investment in the Mediterranean Countries”. *Third Interim Report*, Università Commerciale Luigi Bocconi.

Alessandrini S., Resmini L. (2000), “FDI in the Mediterranean Region: a Comparison with CEE Experience”. *Femise Research Programme*. University Luigi Bocconi, Milano, January.

De Rosa D., Gilbert J. (2004), “Technical Appendix: Quantitative Estimates of the Economic Impacts of US Bilateral Free Trade Agreements,” in Jeffrey J. Schott. (ed.), *Free Trade Agreements: US Strategies and Priorities*, Washington D.C.: Institute for International Economics, 383-417.

ECA (2006), “The Economic Partnership Agreements in the perspective of the Northern and Southern experiences of liberalization”. *ATPC work in progress*, United Nations Economic Commission for Africa, Forthcoming.

Elbehri A., Hertel T. (2006), “A comparative analysis of the EU-Morocco FTA vs. Multilateral Liberalization”. *GTAP Working Paper*, No. 30, May 20 (revised).

Food and Agriculture Organisation (1993), “World Food Model”, *Supplement to the FAO Agricultural Projections to 2000*, Rome.

Galal A., Lawrence R. (2003), “Egypt, Morocco and the United States”. *Conference on Free Trade Agreements and the U.S. Policy*. Institute for International Economics, Washington DC, May 7 and 8.

Gilbert J. (2003), “CGE Simulation of US Bilateral Free Trade Agreements.” Prepared for the *Conference on Free Trade Agreements and US Trade Policy* held at the Institute for International Economics, May 7-8.

Hertel, T. W. (ed.) (1997), *Global Trade Analysis: Modelling and Applications*. New York. Cambridge University Press.

Hertel, T.W., J.M. Horridge, and K.R. Pearson (1991), “Mending the Family Tree: A reconciliation of the Linearization and Levels Schools of CGE Modelling”. *Impact Project Preliminary Working Paper*, No. IP-54, Australian Industry Commission and Monash University, June.

Kehoe T and Kehoe P. (1994), “A Primer on Static Applied General Equilibrium Models”, *Federal Reserve Bank of Minneapolis Quarterly Review*, 18:2.

Kuiper M., Van Tongeren F. (2005), "Which road to liberalization in the Mediterranean? Analyzing different regional trade liberalization scenarios for Morocco and Tunisia". Paper presented at 8th annual conference on global economic analysis, Lübeck, June.

Laird S. and A. Yeats, (1986), "The UNCTAD Trade Policy Simulation Model: A Note on the Methodology, Data and Uses", *UNCTAD Discussion Paper*, No. 19, Geneva.

Milner, C., O. Morrissey, and A. McKay (2005), "Some Simple Analytics of the Trade and Welfare Effects of Economic Partnership Agreements", *Journal of African Economies*, vol. 14, issue 3, pages 327-358

Organization of Economic Cooperation and Development (2002), "Producer and Consumer Support Price Estimates", *OECD Database 1986-2002*, OECD, Paris.

Sadni Jallab Mustapha, Sandretto René, Abdelmalki Lahsen, "The Free Trade Agreement between the United States and Morocco: The importance of a gradual and asymmetric agreement", *Journal of Economic Integration*, issue 22-4, December, 2007

UNCTAD (2004), *World Investment Reports 1995 to 2004*. United Nations. New York and Geneva.

UNCTAD (2005), *Statistical handbook*. TD/STAT.30. United Nations. New York and Geneva.

Sawauchi D. and Yamamoto Y. (2005), Potential impact of a trade agreement between Japan and New Zealand. *46th Annual Conference of the New Zealand Association of Economists*, Christchurch, New Zealand, 29 June - 1 July.

Theil, H., C.F. Chung, and J.L. Seale, Jr (1989), "International Evidence on Consumption Patterns," Supplement 1 to *Advances in Econometrics*. Greenwich, CT: JAI Press

Zeitsch, J., R. Mc Dougall, P. Jomini, A. Welsh, J Hambley, S. Brown, and J. Kelly (1991), "Salter: A General Equilibrium Model of the World Economy," *SALTER Working Paper*, No.4. Canberra, Australia: Industries Assistance Commission, January.